

DEC162337INC

Décision portant nomination de Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, Professeur des universités 1^{ère} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, **du 19 septembre 2016 au 31 décembre 2017**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès du directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU demeure affectée au Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques – UMR8601 – Université Paris Descartes – 45 rue des Saints-Pères – BP6 – 75270 Paris Cedex 06

Article 2

Du 19 septembre 2016 au 31 décembre 2017 Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2016

Le président
Alain Fuchs